



**Jugend.
Jeunesse.
Gioventù.**

Thèses de la Jeunesse Unia pour réduire le chômage des jeunes et la crise des places d'apprentissage.

Adoptées par la commission de jeunesse Unia du 2 juillet 2005.

Les faits:

Chômage des jeunes:

En août 2005: 29855 jeunes de moins de 25 ans (48285 de moins de 30 ans) inscrits au chômage, selon le seco.

Selon les études ESPA et AMOSA, plus de la moitié des jeunes ne s'inscrit pas au chômage. Il y a donc plus de 50'000 jeunes de moins de 25 ans sans emploi, soit un taux de plus de 10%. Le chômage des jeunes touche la Suisse alémanique aussi bien que la Romandie et le Tessin.

En comparaison internationale, le taux de chômage des jeunes en Suisse est certes faible. Mais il y a plus de jeunes chômeurs en Suisse que dans les autres pays par rapport au nombre total de sans-emplois. Les conséquences à long terme de ce fléau sont tellement néfastes pour les jeunes concernés et coûteuses pour la société qu'une action s'impose.

Les inégalités sociales ont un effet dévastateur sur le chômage des jeunes: les jeunes issus des milieux favorisés abordent la transition vers le monde du travail avec plus de facilité et peuvent se permettre de rechercher un emploi qui leur convient pendant plus longtemps.

La réduction du chômage des jeunes est par ailleurs profitable: l'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que la diminution de moitié du chômage des jeunes rapporterait entre 2200 et 3500 milliards de dollars à l'économie mondiale.

Selon l'OIT, ce ne sont pas des salaires minimaux trop élevés, une trop grande protection sociale, un marché du travail fortement réglementé ou des syndicats forts qui sont responsables du chômage des jeunes.

Crise des places d'apprentissage:

En octobre 2004: 21000 jeunes en attente d'une place d'apprentissage (baromètre des places d'apprentissage août 2004, OFFT). En juin 2005: 27000 (baromètre des places d'apprentissage juin 2005).

Moins d'une entreprise sur cinq forme des apprenti-e-s, selon le recensement des entreprises 2001 de l'OFS.

Le nombre de jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire augmente plus vite que le nombre de places d'apprentissage (juin 2005: + 1000 places d'apprentissage,

+4000 jeunes sortant de l'école obligatoire). Jusqu'en 2008, le nombre de jeunes quittant l'école obligatoire va augmenter régulièrement.

Le marché des places d'apprentissage souffre d'un déficit structurel: les places ne sont pas bien réparties en fonction des métiers et des régions. Pour l'offre devrait dépasser la demande d'au moins 15-20%, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Les migrant-e-s sont particulièrement discriminé-e-s lors de la recherche d'une place d'apprentissage. Plus de 80% des jeunes suisses trouvent une place, contre à peine 50% des migrant-e-s. Un nom à consonance étrangère est bien souvent synonyme de refus d'embauche.

Former des apprenti-e-s est rentable pour les 2/3 des métiers, spécialement lors des deux dernières années de formation, selon l'étude de Schweri et Wolter.

Malgré la pénurie générale en places d'apprentissage, il existe des places vacantes dans des secteurs qui ont une réputation de dureté, de mauvaises conditions de travail ou de perspectives de développement professionnel peu attrayantes. Parfois à tort, comme dans le bâtiment, parfois à raison comme dans la restauration et l'hôtellerie.

Le niveau scolaire des jeunes est bon:

Ce ne sont ni les jeunes, ni l'école, ni les enseignant-e-s qui sont responsables de cet état de fait. Les exigences des patrons ont en effet augmenté beaucoup plus vite que le niveau scolaire, selon l'étude Moser. Pour l'OIT, la génération actuelle est la plus instruite qu'il y ait jamais eu.

Rien ne permet de démontrer que le niveau scolaire des jeunes a baissé. Au contraire, les jeunes maîtrisent les nouvelles technologies et ont de nombreuses compétences sociales.

Ces dernières années, les dépenses publiques d'éducation ont augmenté moins vite que le nombre de jeunes en formation et ont diminué en valeur réelle.

Les mêmes qui accusent les jeunes de n'être que des « bons à rien », l'école de ne plus rien apprendre et les enseignant-e-s de n'être qu'une bande de paresseux sont ceux qui militent pour une réduction des dépenses de l'éducation, des coupes dans les salaires et les effectifs de la fonction publique, etc.

Situation des apprenti-e-s:

Peu de CCT englobent les apprenti-e-s.

L'étude SMASH montre que la santé des jeunes qui font un apprentissage est moins bonne que leurs camarades du même âge qui suivent une formation entièrement scolaire.

Les thèses de la jeunesse Unia:

1. Une bonne formation est la meilleure des assurances contre le chômage des jeunes! (*a contrario*, une personne sans formation risque un abonnement à vie à la précarité et à l'exclusion)
 - L'Etat doit garantir à chacun-e un droit à une formation secondaire ou tertiaire (pour celles et ceux qui le souhaitent). Une formation de qualité fait partie des droits humains fondamentaux.

- L'Etat doit aussi garantir un droit à une formation continue. En effet, à l'heure de l'apprentissage tout au long de la vie, des changements fréquents d'entreprise, voire de métier, des innovations technologiques et des mutations économiques, la formation continue et le perfectionnement sont plus que jamais nécessaires. Et comme ceux-ci ne sont actuellement accessibles qu'aux personnes les mieux formées, il faut garantir à chacun-e cette possibilité.
 - Les mesures d'économies faites sur le dos de la formation ces dernières années doivent être stoppées, compensées et de nouveaux investissements être faits. Ces investissements sont le moteur de la croissance de demain. Il vaut mieux investir maintenant dans la formation plutôt que devoir augmenter les dépenses sociales demain.
2. Il faut créer plus de places d'apprentissage, récompenser les entreprises formatrices et pénaliser les entreprises non formatrices (car elles profitent des efforts de formation des autres)!
- Il faut créer plus de fonds cantonaux pour la formation professionnelle (comme ceux des cantons de NE, VS ou GE et bientôt JU),
 - Il faut créer plus de fonds paritaires de branche (comme celui de la carrosserie ou de l'industrie vaudoise des machines), gérés par les partenaires sociaux.
 - Il faut favoriser les entreprises formatrices lors de l'attribution de mandats publics, (comme cela est possible dans les cantons de BE, FR, GL, JU, LU, NE, OW, TI, TG et VD et au niveau fédéral, comme le demandent la motion Galladé 04.3061 et l'initiative parlementaire Lustenberger 03.445, acceptées par le Conseil National). La formation d'apprentis fait autant partie de l'intérêt public que les bas prix d'une soumission.
 - Pour encourager la formation dans les entreprises étrangères qui s'implantent dans notre pays, mais ne connaissent pas notre tradition de formation duale, il convient de conditionner l'octroi de soutiens publics octroyés par la promotion économique à un engagement à former des apprentis selon le système dual. Les partenaires sociaux doivent mener une campagne d'information pour faire connaître notre système.
 - Les cadeaux fiscaux aux entreprises formatrices sont à refuser, car les cadeaux fiscaux réduisent les ressources de l'Etat, qui en a besoin, notamment pour financer la politique de la formation. En outre, former des apprentis étant rentable dans la majeure partie des cas, il n'est pas lieu de le subventionner.
 - Afin de soulager les entreprises des coûts et de l'encadrement nécessaire lors de la première année d'apprentissage, il convient d'introduire, dans les métiers pour lesquels cela est possible, les « années d'apprentissage de base » en école à plein temps.
 - La Confédération et les cantons doivent soutenir plus activement les réseaux d'entreprises formatrices.
 - La Confédération doit donner aux cantons des garanties qu'elle paiera sa part du financement de la formation professionnelle selon la LFPr.
 - Cantons et Confédération doivent améliorer de 10% l'offre en écoles professionnelles tant que cela sera nécessaire, afin de combler rapidement la pénurie en places de formation.

- Avec l'article 13 de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPPr), la Confédération dispose d'une base légale pour agir. Elle doit en faire usage!
3. Il faut maintenir et renforcer le système dual!
 - Pour que le système dual mérite encore son nom, il faut qu'il y ait plus d'entreprises formatrices.
 - Les formations en école professionnelles à plein temps sont compatibles avec le système dual et doivent être conservées. En période de crise sur le marché des places d'apprentissage, l'offre doit être améliorée.
 4. Il faut cesser d'augmenter démesurément les exigences pour entrer en apprentissage!
 - L'égalité des chances est primordiale: chacun doit avoir accès à une bonne formation professionnelle, quelle que soit sa situation sociale.
 - Les tests d'aptitudes (Multicheck, Basic Check, etc...) sont à proscrire, par exemple dans les CCT: comme ils sont à la charge des candidat-e-s et que l'on peut s'y préparer moyennant finance, ils excluent les jeunes issus des milieux défavorisés de l'apprentissage. L'orientation scolaire et professionnelle doit être valorisée.
 - Les entreprises doivent cesser de donner systématiquement la priorité aux ex-gymnasiens-ne-s lors de l'attribution des places et reconnaître que même un jeune qui a eu des difficultés scolaires peut faire un-e excellent-e apprenti-e.
 - Les patrons doivent se tourner vers l'avenir: au lieu de maugréer sur la prétendue «incompétence» des jeunes d'aujourd'hui (comme le faisaient déjà les anciens égyptiens, Socrate et chaque génération à propos de la génération qui lui succède), ils feraient mieux de donner une chance à notre jeunesse.
 - Un-e apprenti-e est en général rentable pour son employeur et mérite un salaire décent. Des salaires minimaux doivent être ancrés dans les CCT.
 - Les apprenti-e-s doivent être reconnu-e-s comme des travailleurs-euses à part entière et bénéficier de la même protection collective que les autres en étant inclus-e-s dans les CCT.
 - Les «taxes d'études» explicites ou déguisées (par exemple 50'000.— Fr. pour un apprentissage d'informatique ou une «participation aux frais de stage») sont à proscrire avec fermeté: elles excluent celles et ceux qui n'en ont pas les moyens de la formation professionnelle. De même, l'orientation scolaire et professionnelle doit être totalement gratuite.
 - Les compétences doivent être reconnues, spécialement celles des jeunes. Une personne licenciée ou un apprenti que l'entreprise qui l'a formé ne peut réembaucher doit avoir droit à un «bilan de compétences» réalisés par ses anciens collègues, qui lui permettra de mieux faire valoir ses compétences pour retrouver un emploi.
 - Les compétences des personnes qui ont une expérience professionnelle mais pas de CFC doivent pouvoir être validées et reconnues.
 - La perméabilité entre Attestation Fédérale de Formation et CFC doit être assurée. L'encadrement individuel des apprenti-e-s en AFF doit être garanti.

5. Il faut soutenir les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage de manière ciblée!
 - Les dixièmes années et autres solutions transitoires doivent être gratuites, recevoir un mandat pédagogique clair et offrir aux jeunes qui les suivent un véritable objectif professionnel.
 - Les semestres de motivation doivent être soutenus par les pouvoirs publics et ouverts à tous.
 - Les stages sont à proscrire, sauf s'ils débouchent sur un projet professionnel ou de formation clair. En effet, les stagiaires ne sont bien souvent que des bras bon marché pour les patrons et le stage ne débouche que rarement sur un vrai emploi ou une vraie formation.
 - L'orientation scolaire et professionnelle doit être gratuite et être épargnée lors des mesures d'économies.
 - Les jeunes ne sont pas responsables de la crise des places d'apprentissage et du chômage des jeunes: il faut donc que les mesures visent surtout une augmentation de l'offre.
 - Les solutions transitoires, particulièrement le préapprentissage, ne doivent pas devenir une condition sine qua non à l'entrée en apprentissage. Ces mesures ne doivent être destinées qu'aux jeunes qui ont de la peine à trouver une place et ne doivent pas devenir la règle.
6. Il faut cesser de dévaloriser la formation professionnelle et de dégrader les conditions de travail des apprenti-e-s!
 - Abaisser l'âge de protection des apprenti-e-s de 20 à 18 ans et irresponsable. Les jeunes se tourneront de plus en plus vers les formations entièrement scolaires, car il y risquent moins leur santé et y ont plus de vacances et de possibilité d'avoir une vie sociale.
 - Les propositions patronales visant à dégrader la protection collective des apprenti-e-s et leur perspectives salariales (par exemple: suppression du salaire minimum pour employés qualifiés) ne font que dégrader l'image des professions concernées auprès des jeunes et vont à terme nuire à la relève professionnelle.
 - Les apprenti-e-s doivent pouvoir bénéficier de 7 semaines de vacances. La vie sociale et les loisirs sont importants!
7. Les entreprises doivent donner une chance aux jeunes qui ont terminé leur apprentissage!
 - Afin que les jeunes qui ont terminé leur apprentissage (et souhaitent rester dans la même entreprise) puissent acquérir l'expérience professionnelle nécessaire à retrouver un emploi, les entreprises qui les ont formés doivent les réengager pendant au moins une année. Cette mesure doit être financée dans le cadre du «pacte pour l'emploi des jeunes» proposé par l'USS, par exemple par l'assurance-chômage, les fonds cantonaux ou les fonds paritaires de branche. Il faut toutefois veiller à ce que cette mesure ne supprime pas de place d'apprentissage.
 - Les propositions patronales d'engager les ex-apprenti-e-s en dessous des salaires minimaux conventionnels sont inacceptables.
8. Pour une réduction du temps de travail
 - Une réduction du temps de travail à 35 heures par semaine doit être visée pour réduire chômage et chômage des jeunes.
9. L'Etat doit intervenir!

- L'économie, qui a promis monts et merveilles lors de la campagne sur l'initiative pour des places d'apprentissage, est visiblement incapable de résoudre le problème seule.
 - Seule une intervention de l'Etat peut garantir un traitement juste et exempt de toute discrimination. Il doit inclure les partenaires sociaux et spécialement les syndicats dans la mise en œuvre des mesures.
 - Les mouvements sociaux doivent avoir également leur mot à dire.
10. Le financement de ces mesures représente un investissement dans notre avenir. La jeunesse Unia soutient une hausse des impôts, par exemple sous forme de taxe incitative pour les entreprises non-formatrices, pour financer ces investissements.
11. Des alternatives au monde actuel du travail sont nécessaires!
- Les syndicats doivent mettre en place un système de troc de compétences et encourager d'autres associations à faire de même.
12. Pour un renforcement du pacte entre les générations!
- Un départ à la retraite n'est pas toujours équivalent à une entrée d'un jeune sur le marché du travail et conduit souvent à une perte de connaissance et de savoir-faire. Il faut donc donner la possibilité aux travailleurs qui partent à la retraite de transmettre progressivement leurs connaissances à la relève. Les personnes qui souhaitent abandonner progressivement leur activité professionnelle et transmettre leurs savoir-faire aux jeunes générations doivent être soutenues. La jeunesse Unia propose l'introduction d'un «bonus de transmission du savoir-faire». La personne qui prend une retraite anticipée tout en transmettant son savoir-faire et ses connaissances à la relève ne subit pas de réduction de rente. Une personne qui diminue son taux d'activité et utilise son temps libre à former des jeunes au sein de l'entreprise ou de la branche conserve son salaire comme si elle travaillait encore à plein temps.
 - Les retraites anticipées « forcées » couplées avec des suppressions de postes ne sont bien évidemment pas un bon moyen de permettre l'entrée des jeunes dans le monde du travail.
13. Ces «solutions» n'en sont pas:
- Baisser les salaires minimaux pour les ex-apprenti-e-s: ce n'est pas parce que les salaires sont trop élevés que les entreprises n'embauchent pas. Cette proposition n'est qu'un paravent destiné à faire baisser les salaires des personnes qualifiées et donc à dégrader la valeur de la formation professionnelle.
 - Abaisser l'âge de protection des apprenti-e-s contre le travail de nuit et du dimanche: ce n'est pas parce que les apprenti-e-s sont trop protégé-e-s que les entreprises ne créent pas de places d'apprentissage ou en suppriment. Au contraire, la plupart des apprenti-e-s sont rentable pour leur entreprise formatrice. Cette proposition sert surtout de paravent à une dégradation des conditions de travail des jeunes, au mépris de leur santé.
 - Des boulots à 1000.—Fr. pour les jeunes: celui ou celle qui travaille à plein temps doit pouvoir vivre décemment. Ces «boulots» ne sont que de la sous-enchère salariale institutionnalisée!

Sources:

- Bureau International du Travail (BIT): Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent, conférence internationale du travail 2005, rapport VI, disponible sur:
<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc93/pdf/rep-vi.pdf>
- Office Fédéral de la Formation Professionnelle et de la Technologie (OFFT): baromètre des places d'apprentissage octobre 2004 et juin 2005. Disponible sur: <http://www.bbt.admin.ch/berufsbj/projekte/barometer/f/index.htm>
- Etude AMOSA (Arbeitsmarktbeobachtung Ostschweiz – Aargau) sur le chômage des jeunes: disponible sur
<http://www.amosa.net/studie%202%20Jugend.htm>
- Office Fédéral de la Statistique (OFS): recensement des entreprises, 2001.
- OFS: Enquête Suisse sur la Population Active (ESPA) 2004.
- Secrétariat d'Etat à l'Economie (seco): statistiques mensuelles du marché du travail. Disponible sur: <http://ams.jobarea.ch/>
- Schweri/ Wolter: Coût et bénéfices de la formation professionnelle du point de vue des entreprises suisses, Berne 2003.
- Moser: Jugendliche zwischen Schule und Berufsbildung, Berne 2004
- Meyer: „Fährt der Lift hoch oder die Welt runter? Von angeblichen Leistungszersplitterungen der heutigen Schülerinnen und Schüler“, NZZ, 26.04.05
- Unité Multidisciplinaire de Soins aux Adolescents (UMSA – CHUV, Lausanne) Etude SMASH sur la santé des adolescents, Lausanne 2002: disponible sur
http://www.umsa.ch/flash/umsa_smash_2002.htm